



18 décembre 2017

**Groupe de Travail pour une politique de vie associative ambitieuse
et une société de l'engagement**

La vie associative constitue un des creusets républicains des liens sociaux, un des espaces collectifs où s'expérimentent, se vivent et se recomposent les manières de décider et d'agir, de vivre et d'être ensemble. En cela, les associations sont à la fois de puissants instruments au service de projets collectifs et des écoles de démocratie et de citoyenneté.

La Charte des engagements réciproques (signée en 2001 puis ouverte aux collectivités territoriales en 2014) pose le cadre d'une relation partenariale entre la puissance publique et les associations au service de l'intérêt général.

Sur ces fondements, et convaincu de la contribution majeure des associations au projet qu'il porte d'une société plus inclusive et solidaire, le gouvernement souhaite initier une politique ambitieuse pour la vie associative au service d'une société de l'engagement. Cette politique se construit avec les acteurs associatifs et prend en compte les enjeux essentiels d'articulation entre politiques nationale et territoriales, ainsi que la dimension européenne.

C'est l'objet du dialogue qui s'ouvre et qui doit permettre d'aboutir au 1^{er} trimestre 2018 à une nouvelle stratégie d'appui au développement de la vie associative, stratégie qui s'articulera avec celle de l'économie sociale et solidaire.

C'est aussi l'amélioration continue du partenariat et de la co-construction entre acteurs au service de l'intérêt général que cette stratégie placera en son cœur et au cœur de la poursuite de ses premières annonces dans une séquence de travail qui se poursuivra sur le moyen et le long terme.

Des sujets apparaissent également d'ores et déjà comme transverses et de nature à s'inscrire dans le calendrier de plus long terme : l'évaluation pourra être abordée dans le second groupe pour ce qui concerne celle de l'utilité sociale mais elle ne se résume pas à ce seul prisme. Les communs comme nouvelle forme de partenariat entre les acteurs de la société parcourront également l'ensemble des travaux.

Les axes de travail

Le Gouvernement entend élaborer des mesures concrètes et ambitieuses autour de trois enjeux principaux :

- Mettre en œuvre une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations, afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent ;
- Mieux soutenir le développement des activités d'utilité sociale portées par les associations ;
- Mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement.

Avant de présenter les axes de travail par groupe de travail, il convient de souligner que chaque groupe abordera ces axes sous trois dimensions : territoriale, nationale et européenne.

1. Une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations

Aux différentes étapes de leur vie, les associations et leurs responsables peuvent avoir besoin de soutien et d'accompagnement de différentes natures. Depuis de nombreuses années, l'Etat et les réseaux associatifs se sont organisés pour apporter des réponses à ces besoins. Les collectivités territoriales participent aussi de plus en plus à ces démarches. Plus récemment, de nouveaux partenaires d'accompagnement ou de soutien aux associations sont apparus. En fonction des besoins, un parcours d'accompagnement prend forme. Quel peut être l'appui de l'Etat, et plus généralement des pouvoirs publics, dans ce domaine ? Quels partenariats renouvelés peuvent être pensés et mis en œuvre avec les acteurs associatifs ?

Les démarches administratives des associations sont nombreuses, complexes, gérées par différentes administrations. Alors que les pouvoirs publics disposent déjà d'une partie des informations, les associations sont toujours contraintes de déclarer les mêmes informations d'identité. Les services numériques se contentent jusque-là de dématérialiser ces procédures, sans pour autant les simplifier, ce qui a pour effet de répliquer la complexité administrative dans les systèmes d'information. Comment simplifier profondément la relation par les outils numériques entre l'Etat, et plus généralement les pouvoirs publics, et les associations ? En outre, si la mise en place du tronc commun d'agrément va permettre une simplification des procédures d'agréments sectoriels, d'autres démarches importantes pour les associations, comme l'appréciation fiscale du caractère d'intérêt général ou la demande d'agrément ESUS soulèvent des difficultés dans leur mise en œuvre qui doivent être examinées.

Les participants à la plénière du 13 décembre ont également souhaité que soient abordés dans ce groupe :

- Le dialogue civil voire le dialogue civil structuré,
- La connaissance de la vie associative.

2. Le soutien au développement des activités d'utilité sociale

Dans le cadre de l'analyse du soutien de l'Etat et des autres autorités publiques aux organisations associatives, plusieurs champs du soutien public doivent être analysés.

Le premier vise le soutien financier direct. Dans le cadre de la relation particulière qui lie les pouvoirs publics et les associations pour développer des politiques publiques, les différentes modalités de cette relation financière, y compris des modes peu utilisés, doivent être analysées pour préciser les difficultés rencontrées, leur pertinence et les mesures pouvant renforcer une relation équilibrée.

Le deuxième porte sur les formes de soutien indirect de l'Etat et des autres autorités publiques aux associations, pour créer les cadres propices aux transformations et évolutions que les organisations elles-mêmes mettent en œuvre. Ces formes de soutien sont principalement financières et fiscales mais elles peuvent aussi être juridiques et administratives. Elles peuvent porter sur tous les aspects du développement des organisations, des outils de financement aux modes d'organisation et de coopération.

Enfin, la réflexion portera aussi sur le soutien de l'emploi associatif. Le bilan de l'année 2016, en termes d'emploi, porte l'emploi associatif à 9,8% des salariés du secteur privé soit plus que le secteur de la

construction ou que celui des transports, et l'équivalent du commerce de détail. Dans une approche structurelle, les moyens d'une politique de l'emploi de long terme, adaptée aux besoins et aux enjeux d'avenir, devront être examinés.

Les participants à la plénière du 13 décembre ont également souhaité que soient abordés dans ce groupe, liés au sujet des ressources des associations :

- Les modes de financement et de contractualisation,
- La valorisation comptable du bénévolat,
- La constitution de fonds propres (cf. l'investissement dans les bâtiments et les infrastructures),
- Le financement privé,
- La reconnaissance des associations par celle de leur utilité sociale ce qui introduit la question de son évaluation.

D'autres sujets ont également été cités par les participants :

- Associé à l'enjeu de l'emploi associatif, la question du coût des charges financières pour les entreprises associatives que représente la formation continue des salariés,
- L'obligation de reporting des associations au 31 décembre 2017 incluse dans la loi pour la confiance dans la vie politique,
- La mise aux normes d'accessibilité des lieux qui accueillent du public.

3. Mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement

Le bénévolat est au cœur de la vie associative, offrant des possibilités d'investissement et d'engagement très importantes pour de nombreux citoyens, au service du collectif et de la vitalité démocratique. L'ensemble des enquêtes concernant les bénévoles démontre invariablement que quels que soient leur âge, leur compétence, leur profil ou leur désir de durée d'intervention, l'investissement bénévole rencontre du succès. De la sensibilisation à l'engagement à la facilitation de cet engagement aux différentes étapes de la vie, les pouvoirs publics jouent un rôle, aux côtés des associations pour concourir au développement d'une véritable société de l'engagement. L'engagement de service civique et les autres volontariats sont des dispositifs forts sur lesquels s'appuient de très nombreuses associations afin d'imaginer l'apport de nouveaux bénévoles en leur sein. Beaucoup reste cependant encore à faire pour que toutes et tous puissent accéder à cet engagement associatif, à toutes les étapes d'un parcours de vie. Cette dynamique au service d'une société de l'engagement passe aussi par la capacité à reconnaître, soutenir, valoriser des initiatives collectives de citoyens, notamment dans la proximité. Elle doit aussi favoriser les passerelles permettant qu'elles nourrissent les dynamiques associatives et s'en nourrissent. Les associations doivent se saisir de ces enjeux, et des politiques incitatives ou de soutien peuvent être pensées pour faciliter ces initiatives et leur déploiement, leur permettre de s'inscrire dans des dynamiques existantes et favoriser les interactions.

Les besoins et attentes des personnes qui s'engagent évoluent aussi. Les associations transforment leur façon de faire pour y répondre. Ces évolutions sont accompagnées, côté pouvoirs publics, par des politiques de soutien ou par la mise en œuvre de différents dispositifs. La nécessité de formation est aujourd'hui plébiscitée par 37 % des bénévoles. C'est un enjeu pour les associations que l'État cherche à accompagner.

Enfin, dans un contexte de complexification croissante et de renforcement du rôle des associations dans la participation à la mise en œuvre des politiques publiques, les moyens de soutenir et de faciliter l'implication des dirigeants bénévoles doivent également être interrogés.

Les participants à la plénière du 13 décembre ont également souhaité que soient abordés dans ce groupe :

- La place de la formation des bénévoles,
- La sensibilisation dès le plus jeune âge par l'école,
- Le bénévolat de long terme,
- Le bénévolat inclusif de tous,
- La reconnaissance du bénévolat,
- Les droits des associations et la restriction des libertés associatives.